

Rapport 2010 du représentant au collectif de l'Etat

L'année 2010 a été plutôt calme si ce n'est un différent important en fin d'année 2010 entre le SMF par la voie de son président et le SAEN et le SSP. La dispute est partie d'un article dans l'Impartial du président du SMF qui parlait du peu de soutien des revendications de son association par les autres syndicats et associations ainsi que par l'Etat. Cela concerne les échelons et pour le responsable des RH de l'Etat, Monsieur Gonzalez, il faut comparer ce qui est comparable. Tout ne peut-être copier-coller du fait de réalité bien différente entre les secteurs que couvrent l'Etat. La dispute se passe au grand jour et l'Etat profite de ce conflit pour essayer de négocier les choses secteur par secteur plutôt que de vouloir globaliser et d'essayer de réfléchir ensemble aux moyens proposés pour améliorer les conditions de travail et de rémunération de toutes les personnes dépendant de la fonction public.

L'Etat a octroyé 3 jours de congés supplémentaires. Ils s'avèrent qu'une bonne partie des institutions ne les ont pas données. Un des arguments était que l'Etat ne donnait pas les moyens financiers et qu'on toucherait ainsi aux prestations qui ainsi qu'aux personnes dont nous avons la charge. Il s'avère qu'en effet, à nouveau, on est bon pour suivre l'Etat quand cela touche des restrictions mais pas systématiquement quand on y trouverait un avantage !

En ce qui concerne la retraite anticipée, nous en sommes toujours à y réfléchir. Le principal obstacle qui se pose à cette réflexion est l'aspect financier. Une des idées est par exemple qu'un collaborateur qui quitte la fonction publique a un salaire plus élevé et donc coûte plus cher que la personne qui est engagée pour le remplacer. Nous proposons de reprendre ce sujet dans le courant de l'année 2011. Toutes les idées pour y réfléchir sont les bienvenues.

L'Etat estime le déficit structurel à environ 90 millions par année. Une étude a été demandée et elle est disponible sur le site de l'Etat. Elle a été réalisé par l'idheap et elle comporte 48 pages.

Tout au long de l'année nous parlons du budget. Il s'avère qu'il est nécessaire d'attendre le début de l'année d'après pour savoir si l'exercice est positif ou déficitaire.

Pour 2011, l'Etat octroie les choses suivantes :

- 2 échelons automatiques (pour les personnes qui ne sont pas au maximum)
- 1 échelon automatique pour le quatrième quartile (cela ne nous concerne pas)
- l'indexation, pour autant qu'elle ne dépasse pas 1% (avec un indice calculé de novembre 2009 à mai 2010, à 0,7%

L'indice d'indexation était pris en compte de décembre à décembre. Dans le but d'anticiper et de pouvoir mieux s'organiser, il a été décidé de déplacer la prise en compte de cet indice à fin mai depuis l'année 2010 pour donner ou pas un renchérissement.

Nous avons eu plusieurs débats concernant une gratification possible pour toutes les personnes de la fonction publique en fonction du résultat financier de l'Etat. Si l'Etat fait du bénéfice, la question est posée de savoir si on donne à tous la même somme ou si c'est au prorata du salaire. Une autre question est de définir si on l'a nomme prime ou gratification. La majorité des associations ont demandé à recevoir de 2011 à 2013 une indexation totale plutôt qu'une gratification ou une prime. A ce sujet, une proposition a été faite pour une progression salariale de la fonction publique pendant cette législature. Pour rester dans un aspect légal, il a été proposé de faire une loi à ce sujet.

Une des question a été posé de savoir si on pouvait aménager le congé maternité en cas de naissance prématurée, voire de naissance de jumeaux ou plus. La réponse a été donné que la loi fédérale n'a rien prévu à ce sujet et que l'Etat continuerait de se calquer sur cette dernière. L'Etat rappelle que le Conseil d'Etat souhaite favoriser la conciliation entre les charges professionnelles et les obligations familiales.

Nous avons aussi parlé des heures de piquet ainsi que des heures supplémentaires des cantonniers. Nous avons beaucoup de petits points qui ne nous touchent pas vraiment comme le nuage, l'OMAN etc...

Le conseil d'Etat veut essayer de simplifier et d'unifier les systèmes comme l'informatique. Il permettrait de rendre plus facile leur aménagement et ainsi pour une personne d'avoir une mobilité simplifiée en cas de changement de département.

La Chaux-de-Fonds, le 14 février 2011 / Oeuvray Jean-Pierre